

Je suis très heureuse de vous livrer à nouveau, cette année, le rapport d'activités de la secrétaire et directrice générale de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. Le suivi adéquat des nombreux dossiers qui nous interpellent, en tant qu'ordre professionnel, nécessite un haut degré d'organisation et de planification, une saine gestion financière et des outils adéquats. À ce chapitre, nous avons entrepris une restructuration en profondeur de notre système informatique afin qu'il soit à la hauteur de nos besoins et, surtout, à la hauteur des attentes de vos membres. Ceci dit, je tiens à souligner la qualité exceptionnelle du travail effectué par les nombreux membres bénévoles qui œuvrent au sein de nos comités de même que par l'ensemble du personnel de la permanence.

- - - - -

Plusieurs lois et règlements ont retenu notre attention et dans chacun de ces dossiers, l'Ordre a joué un rôle actif, constructif et remarqué. Mentionnons d'abord l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels. Cette loi établit un meilleur équilibre entre le droit à l'information des citoyens, le droit au respect de la vie privée et la nécessaire transparence de l'État.

Le projet de loi 75, sur la modernisation du Code des professions, assouplit et rend plus efficaces les mécanismes de protection du public, en améliorant entre autres choses le contrôle de la compétence des candidats à l'exercice d'une profession.

Dans le dossier du projet de loi 73, Loi le courtage immobilier, notre principale préoccupation était de voir à ce qu'elle ne place pas dans l'illégalité les travailleurs sociaux qui interviennent auprès des personnes âgées ou vulnérables sur le plan physique ou mental, dans des dossiers liés à l'hébergement.

En ce qui concerne les règlements, notons celui sur les normes d'équivalences pour la délivrance d'un permis de travailleur social, lequel a été publié dans la Gazette officielle le 12 mars 2008. On y retrouve les définitions des notions d'équivalence de diplôme - attestant que le niveau de connaissances et d'habiletés du titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec est équivalent à un diplôme reconnu par le gouvernement du Québec - et d'équivalence de formation - attestant que la formation d'un candidat démontre qu'il a acquis un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu par le gouvernement du Québec.

Enfin, le Règlement sur les stages de perfectionnement des travailleurs sociaux a touché, pour la période visée, 111 membres dans le cadre d'une démarche d'inscription, et 167 autres en réinscription. Ce règlement permet au Bureau un stage de perfectionnement lorsqu'il estime que le niveau de compétences d'un membre s'avère insuffisant pour assurer la protection du public.

- - - - -

En mai 2007, le Bureau adoptait la Politique de formation continue de l'Ordre. L'objectif de cette politique est de permettre aux membres d'actualiser et de perfectionner leurs connaissances et de maintenir leurs compétences afin de pouvoir s'adapter aux réalités et aux contextes changeants de la pratique professionnelle, assurant ainsi une meilleure protection du public. Je tiens ici à féliciter Mme Gisèle Legault, présidente, et tous les membres du Comité de la formation continue pour leur travail remarquable dans ce dossier.

- - - - -

Vous le savez, l'Ordre attache une grande importance aux outils et guides qui soutiennent, encadrent, et stimulent la pratique professionnelle du travail social et de la thérapie conjugale et familiale. Deux de ces outils ont été mis en chantier, au cours des derniers mois. Le Guide sur la supervision s'adressera à l'ensemble des milieux où exercent des travailleurs sociaux et où l'on retrouve des stagiaires en travail social. Ce guide énoncera également les valeurs et les objectifs de la supervision, de même que les rôles et les responsabilités du superviseur et du supervisé.

Le Guide sur la pratique professionnelle des travailleurs sociaux en milieu communautaire, quant à lui, situera le contexte actuel du travail social dans ce milieu, décrira les principaux types de pratique qu'on y retrouve et tentera de circonscrire l'identité professionnelle de celles et de ceux qui ont fait le choix de cette pratique. Deux documents forts attendus...

- - - - -

Cette année, l'Ordre a déployé davantage de ressources afin de souligner de façon particulière la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec, laquelle s'est déroulée du 23 au 29 mars 2008. Une thématique dans laquelle, je le crois, nous nous sommes reconnus en tant que travailleurs sociaux : *Une présence humanisante*, une campagne d'affichage en établissements et une campagne publicitaire radio ont constitué les moments forts de cette Semaine thématique.

Je m'en voudrais de ne pas profiter du moment pour remercier Mme Marie Lefebvre, travailleuse sociale et membre de l'Union des artistes qui a si gentiment et efficacement prêté sa jolie voix au service de la cause. D'ailleurs, pour celles et ceux qui n'auraient pas eu l'occasion d'entendre ce message, le voici à l'instant :

**CUE, PUB RADIO**

En tablant sur les moments forts de cette expérience, nous tenterons, l'an prochain, de faire cheminer le concept du « nous » comme élément inclusif définissant l'ensemble des membres de l'Ordre tout en cherchant à amener nos membres un peu plus loin dans l'intégration des valeurs et de l'identité de leurs professions. D'ailleurs, et je vous le livre en primeur, la thématique de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, en 2009, sera : Oser le travail social. Cette semaine sera clôturée par le Colloque 2009 de l'Ordre dont le thème sera : Oser, agir. Voilà qui promet, vous en conviendrez! Vous pourrez en apprendre davantage sur ces deux événements dans le prochain numéro du Bulletin de l'Ordre qui vous sera livré fin juillet.

- - - - -

Le nouveau règlement sur les rapports annuels des Ordres professionnels fixe à 45 jours ouvrables, à partir de la tenue de l'Assemblée générale, le délai au terme duquel nous devons produire notre rapport annuel. Cependant, permettez-moi quand même de vous proposer quelques données concernant notre mandat réglementaire.

Au niveau des admissions et des équivalences, l'Ordre a reçu 14 demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec, mais situé ailleurs au Canada. 13 de ces 14 demandes ont été acceptées. La totalité des 16 demandes hors Canada ont été acceptées.

De son côté, le bureau du Syndic a reçu, en 2007 - 2008 :

- 46 demandes d'enquêtes
- 6 ont été portées devant le Comité de discipline
- 2 différents ont été réglés par la conciliation du syndic
- 57 dossiers demeurent ouverts
- 30 dossiers, dont 11 relatifs à des non membres sont fermés
- 25 dossiers sont référés en discipline

En ce qui concerne l'inspection professionnelle :

Les inspecteurs ont effectué un total de 329 inspections dont 241 dans le cadre des inspections régulières et 88 inspections relatives au Règlement sur les stages de perfectionnement.

Pour les membres exerçant en pratique autonome, les inspecteurs ont observé que leur pratique est riche et diversifiée et que plusieurs de ces membres contribuent à la visibilité de la profession ainsi qu'à son développement. Enfin, pour les membres oeuvrant en milieu communautaire, les inspecteurs ont découvert une pratique de très grande qualité réalisée par des membres contribuant eux aussi à la visibilité de la profession tout en contribuant au développement de services psychosociaux pour la population. Ce sont, dans ces deux cas, des observations dont il a tout lieu d'être fiers.

Pour prendre connaissance de ces données dans leur totalité ainsi que pour découvrir l'ensemble du travail effectué par les membres bénévoles de tous les comités, statutaires ou non, je vous invite fortement à prendre connaissance du rapport annuel 2007 - 2008, lequel devrait être en ligne à la mi-août.

- - - - -

En terminant, que ce soit par l'adoption d'une politique de formation continue, par le développement d'outils visant l'amélioration de nos pratiques professionnelles ou encore par une rigueur constante au niveau de l'inspection ou de la reconnaissance des compétences nécessaires à l'exercice de nos professions, l'Ordre tend à s'acquitter efficacement de son mandat de protection du public. De meilleures pratiques professionnelles, une meilleure reconnaissance publique et une plus grande notoriété. De cet engagement envers la protection du public, nous sortons tous gagnants. Merci.